
CLAUDIA RUIZ : Bonjour ou bonsoir à toutes et à tous, bienvenue à cet appel CPWG du mercredi 12 janvier 2022 à 19 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui mais nous allons prendre note de l'assiduité sur ZOOM et sur le système audio. Nous avons reçu les excuses de Mohan Raidu, Christopher Wilkinson, Justine Chew et Satish Babu.

Nous avons l'interprétation en français et en espagnol. Nos interprètes de langue française sont Isabelle et Jacques, de langue espagnole Claudia et Veronica.

Heidi Ullrich, du personnel, Evin Erdogdu et moi-même Claudia Ruiz qui gère l'appel, sommes présentes.

Nous avons une transcription en temps réel également, j'ai mis le lien sur le chat si vous voulez suivre la transcription en temps réel.

Merci de bien vous identifier lorsque vous prenez la parole, merci de parler lentement et clairement pour l'interprétation. Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Olivier Crepin-Leblond.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Bienvenue à cet appel du CPWG. L'ordre du jour, aujourd'hui, c'est de parler tout d'abord de ces avis au conseil d'administration concernant la phase 2 de l'EPDP, donc les avis de l'ALAC, et également pour les procédures ultérieures.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Et je pense que la réponse est en train d'être effectuée. Donc nous allons gérer cela.

Et ensuite nous aurons une mise à jour de plusieurs groupes de travail concernant divers EPDP, les organisations internationales, les enregistrements, l'équipe qui est maintenant chargée de l'exactitude des données.

Et Jonathan Zuk et Evin Erdogan nous parleront des développements de politique qui se font actuellement. Il y a deux pistes de travail qui seront envisagées.

J'aimerais savoir s'il y a des suggestions de modification à l'ordre du jour ou si vous voulez rajouter un point à l'ordre du jour. C'est le moment.

Je ne vois pas de main levée, donc je pense que nous pouvons accepter cet ordre du jour tel que nous l'avons à l'écran.

Et nous allons donc passer aux décisions qui ont été prises la semaine dernière, le 5. Tout a été géré, je crois que Heidi et Claudia allaient donc contacter, je crois, quelqu'un au sujet des politiques de transfert et de ce PDP, coordonner une réunion avec Alan Greenberg et Steinar.

EVIN ERDOGDU :

Oui, je voulais rebondir là-dessus, nous avons avancé, il y aura d'autres réunions qui vont se tenir. Alan et Steinar ont demandé en effet de coordonner une réunion, ça pourra être fait plus tard.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Eduardo Diaz a levé la main.

EDUARDO DIAZ : Oui, une question, c'est à quel sujet cette réunion ? Coordonner une réunion avec Alan et Steinar au sujet de la politique de transfert, de ce PDP ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Eduardo. Oui, c'est une réunion de coordination. Peut-être qu'Evin peut nous en dire plus.

EVIN ERDOGDU : Oui, je crois que Steinar et Alan sont à cet appel, ils sont présents. Il s'agit de coordonner les choses sur ce dont on a parlé il y a quelques semaines. Et, également, je vois que Steinar a levé la main, il va pouvoir vous répondre.

STEINA GROTTROD : Alan Greenberg avait envoyé ça sur la liste de diffusion, je crois que c'était une information de Go Daddy, parlant de 170 mille noms de domaines qui sont piratés chaque année. Donc Alan, avec l'équipe de révision, a posé la question : pourquoi est-ce que ces données, ces chiffres de Go Daddy sont beaucoup plus élevés que les chiffres que nous avons au département de conformité de l'ICANN. Et on a eu une petite discussion à ce sujet et nous sommes tombés d'accord pour avoir une petite équipe pour trouver des données, pour essayer d'analyser ces données et effectuer un rapport, un compte rendu au CPWG et également envoyer des questions à l'équipe de révision des politiques de transfert.

Donc, il y a d'autres personnes qui ont indiqué leur intérêt pour rejoindre ce groupe de travail.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Steinar. Alan Greenberg, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Oui, un petit commentaire. Je ne pense pas que Go Daddy parlait de piratage, mais ce sont des essais de piratage, des tentatives de piratage. C'est un petit peu différent. Oui, on essaye de voler des domaines, ces chiffres représentent cela et ce n'est pas toujours réussi. Je voulais être clair.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Alan de ces précisions. Je vois pas d'autres mains levées ; donc cette réunion va se dérouler bientôt. Nous pouvons avancer maintenant.

ALAN GREENBERG : La question c'est qui d'autre devrait faire partie de ce petit groupe ? Steinari a raison. Ça m'intéresserait s'il y a d'autres personnes que ça intéresse, c'est possible ? Ou alors il n'y a que trois d'entre nous. Jonathan ou Holly ont peut-être exprimé leur intérêt ? Je n'en suis pas sûr.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Alan. S'il y a d'autres volontaires, mettez votre nom dans le chat.

Merci, nous avançons au point suivant à l'ordre du jour. L'avis de l'ALAC auprès du conseil d'administration de l'ICANN concernant la phase de l'EPDP avec Alan et Hadia. Alan et Hadia, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Moi, je crois que c'est déjà parti au conseil d'administration, ça a été envoyé. Maureen nous a parlé de 48 h pour que ce soit envoyé et je crois que ça a déjà été fait.

EVIN ERDOGDU : Oui, je confirme, l'ALAC a conclu l'appel par consensus de 48 h et cela a été envoyé au conseil d'administration, à l'équipe du conseil d'administration. Et, dans les jours à venir, et bien cela sera présenté au conseil d'administration.

ALAN GREENBERG : Ce que je dois dire d'autre c'est qu'il y a des activités concernant la phase 2 et je présume que c'est peut-être le bon moment d'en parler un petit peu. Vous voulez que je vous en parle maintenant ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui on va en parler, mais je prends note, Evin, je crois qu'il y a une consultation publique.

EVIN ERDOGDU : Oui, ça c'est autre chose.

NON IDENTIFIÉ : Oui, vous avez raison, on va faire cela en premier.

NON IDENTIFIÉ : Donc les recommandations pour la phase 2A sont passées au conseil d'administration. Le conseil a ouvert une consultation depuis la fin du mois de novembre. Ça c'est fait et on a décidé qu'il n'y avait pas besoin de faire un commentaire. Après quelques débats avec d'autres personnes, je me demande si nous devrions soumettre un commentaire très bref pour que ce soit archivé, indiquer que nos commentaires et les commentaires dans le cadre du rapport minoritaire, doivent être pris en compte par le conseil d'administration.

Parce que, à un certain niveau, il y a eu un rapport de la GNSO mais ça ne fait pas toujours partie des recommandations que la GNSO envoie au conseil d'administration.

Donc je pense que simplement une phrase pourrait suffire, pour dire : le conseil d'administration doit prendre en compte la déclaration minoritaire du rapport délivré par le GAC, nous-mêmes, SSAC et les RPC. Donc je pourrais écrire cela, le rédiger, si cela peut vous intéresser.

Est-ce que Maureen est avec nous ? Je ne sais pas... Non ?

Ça doit être fait d'ici demain, c'est pour cela qu'on doit demander une permission de présenter cela en retard ou bien le faire dans les 24 h.

Vous pensez qu'on devrait le dire ou on va supposer que le conseil d'administration va prendre en compte ces commentaires ?

Greg, vous avez la main ?

GREG SHATAN : Je pense que dans ce cas, c'est bien de le signaler. Et je crois que ça ferait sens de souligner le nombre important de déclarations minoritaires.

Donc en tout, sur l'EPDP, combien de sièges sont représentés par des déclarations minoritaires ? Et bien nous avons 2 de notre part, 2 de SSAC, 3 du GAC, ça fait 7, deux chacun de IPC et BC, donc cela fait 11 sur 21, je pense. Je ne suis pas à 100 % sûr.

Oui, 11 sur 21 c'est vu comme une minorité, donc vraiment c'est très important que ces déclarations minoritaires soient prises en compte par le conseil d'administration.

ALAN GREENBERG : Oui, merci. Mais si ce n'était pas l'ALAC qui faisait la suggestion, moi je peux soumettre quelque chose au nom, en tant qu'ancien représentant de l'EPDP pour indiquer au conseil d'administration que les déclarations minoritaires sont toujours présentes et doivent être prises en compte.

Donc ça, ça indiquerait de toute façon que cela est important. Qu'en pensez-vous, Olivier ? Plutôt que ce soit une déclaration formelle ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, moi, j'ai une préoccupation. On avait regardé cette consultation et notre recommandation c'est de ne pas faire une déclaration. Donc maintenant à la dernière heure, voilà que nous voudrions faire une déclaration avec l'approbation de l'ALAC. C'est un petit peu tard, je

pense. D'un autre côté c'est bien de faire un rappel, et il n'y a pas de modification de notre point de vue.

ALAN GREENBERG : Donc je ne suis pas autorisé à parler au nom de l'ALAC, mais je peux faire une déclaration équivalente.

Je vois que Jeff a levé la main.

JEFF NEUMAN : Oui, ce n'est pas très clair de dire que... Je suis d'accord avec ce qu'a dit Alan, je reviens sur mes propos, c'est important cette déclaration minoritaire. Mais ne caractérisons pas à nouveau le vote, parce que pour certaines raisons, qui sont tout à fait intéressantes, le BC et tous ces autres groupes ont voté en faveur du rapport. C'est intéressant pour moi. Donc ça c'est notre processus de politique, lorsqu'il y a parfois un rapport minoritaire et néanmoins un vote positif pour le rapport.

Donc, faisons comme a dit Alan et indiquons-leur simplement qu'il faut vraiment prêter fortement attention à ces déclarations minoritaires.

ALAN GREENBERG : On en a parlé au niveau de l'EPDP et la nomenclature appelle cela des rapports minoritaires, des déclarations minoritaires. Et ce n'est pas exactement des positions minoritaires. Donc il y a une question de terminologie et de nomenclature. Donc ça ne suppose pas qu'il y ait un accord sur le rapport.

Je vois que Jonathan est sur cet appel. Et, si cela vous convient et je vais vérifier avec Maureen, je vais m'assurer qu'elle n'a pas d'objection, on soumettra ce commentaire en tant que représentant de l'EPDP, indiquant que les déclarations minoritaires sont là.

Olivier, est-ce que ça vous va ? Si c'est le cas, je peux passer à la suite.

JONATHAN ZUCK : Oui, très bien.

ALAN GREENBERG : Très bien, donc je prends note. Je voulais également parler des activités actuelles. Il y a beaucoup de choses qui sont en cours tout d'un coup sur la phase 2 et sur le SSAD.

Je pense que vous savez peut-être que le conseil d'administration a demandé une phase de conception opérationnelle pour revoir les recommandations et mieux comprendre toutes les répercussions de ces recommandations à l'avenir.

L'ODP n'est pas encore terminé mais la version préliminaire de ces constatations a été publiée sous forme de présentation PowerPoint et a été donnée à la GNSO au mois de décembre.

J'ai envoyé une copie dans l'email que j'ai envoyé plus tôt aujourd'hui.

Ensuite, il y a une réunion privée de la GNSO, totalement privée, donc nous n'avons aucun enregistrement. Mais, donc suite à cette réunion, il y a eu un document sur ce que la GNSO pourrait faire avant que le conseil n'agisse.

Il va y avoir une consultation entre le conseil d'administration et la GNSO, c'est quelque chose qui est imposé par les statuts et ceci aura lieu au cours du mois de janvier. La date n'est pas encore décidée.

Le conseil demande à la GNSO ce qu'elle prévoit de faire. La GNSO s'est réunie aujourd'hui, c'était une réunion privée mais avec des observateurs. Et d'ailleurs cette réunion était très intéressante. Mon email, encore une fois, vous donne les indications pour aller écouter cette réunion, c'était 1 h, 1 h 30, donc c'est assez intéressant.

Le ton est totalement différent désormais, par rapport au moment où les recommandations a avaient été approuvées. Au départ c'était : voilà les recommandations, c'est approuvé et on passe au conseil.

Alors, [Kurt] disait qu'il y avait beaucoup de présentations du même type sur l'évaluation par le personnel de certaines choses. Mais pour lui, on n'avait jamais dit de manière aussi claire : allez-y. Ce n'est pas ce que le personnel dit, mais c'est ce que lui interprète.

Par ailleurs, le coût de la mise en œuvre est à peu près ce que j'avais prévu. J'avais dit 20 millions, eux disent 20 à 30 millions. Le coût opérationnel du SSAD est absolument incroyable, parce que c'est entre 14 et 104 millions par an. Donc la plage est immense. On ne sait pas exactement à partir de quoi ont été créés ces chiffres, mais donc la plage est immense.

Et donc l'utilisation est projetée comme soit très basse soit très élevée.

Donc de toute évidence, il y a encore beaucoup de travail à faire, mais les choses ne sont pas vraiment positives pour le SSAD en termes de recommandation. Donc il faudra que le conseil d'administration décide

quoi faire et quel est le sens à prendre. Mais on peut partir du principe qu'il est assez risqué de procéder sur la base de ce qui existe. Dans le document de la GNSO il y a différentes options, y compris une nouvelle rédaction des recommandations, ou alors peut-être recommandé ce que nous avons recommandé, donc une version un peu moins complète.

Alors, la question c'est : comment la GNSO peut procéder sans rassembler le groupe de l'EPDP ? Et sans impliquer des groupes non-GNSO. Ce qui ne semble pas recommandable.

Donc il y a énormément de questions. Pour l'instant nous n'avons pas à agir, mais il faut simplement être au courant de ce qu'il se passe. Il y a beaucoup d'éléments dans le cadre de cette initiative. Et il y a un certain niveau de confusion.

Mais, de toute évidence, il nous faut absolument nous tenir au courant.

Jeff, est-ce une ancienne main ou une nouvelle ?

JEFF NEUMAN :

Non, je voulais dire que votre résumé est tout à fait pertinent. Kurt a fait cette déclaration, c'était très tôt pour moi, mais je crois que j'ai ajouté quelque chose après lui, j'ai dit : l'ICANN fait très fréquemment ce type de chose, lorsque le conseil ne veut pas faire de déclaration, et bien cela veut dire quelque chose. Mais je crois que dans ce cas le personnel ou l'Org doivent être très clairs. S'ils ne souhaitent pas procéder, étant donné les conditions actuelles.

Et puis il faut également que les directives soient définies, les directives qui, selon le conseil et le personnel, correspondent aux directives qui pourraient être approuvées.

Voilà, je vais m'arrêter là.

ALAN GREENBERG :

Oui, et il y a une autre partie que je n'ai pas mentionnée. J'ai parlé du coût, mais je n'ai pas parlé du calendrier. Le calendrier, c'est 3 à 4 ans d'élaboration et, ensuite, la révision de la mise en œuvre, donc affirmer les spécifications. Et ça, ils pensent que cela durera 2 ans. Donc c'est un système qui ne sera pas disponible avant 5 ou 6 ans, potentiellement. Alors qu'on sait qu'il y a des activités, du point de vue législatif, qui nécessitent le changement.

Le coût est élevé, l'utilisation est inconnue, on ne sait pas si le système sera inconnu, donc moi, personnellement, si on me le demandait, je n'investirais rien dans un tel projet.

Donc je crois que les choses commencent à être assez claires. Jeff a raison, il serait bien que le conseil dise : on ne prend de décision pour l'instant, mais sur la base de notre discussion, cela ne semble pas envisageable. Il serait bon d'avoir un vote préliminaire, officieux, du point de vue du conseil, pour qu'on puisse un peu voir où ils en sont.

Mais, quoi qu'il en soit, les documents valent la peine d'être lus, les réunions, les discussions avec le conseil d'administration, donc la réunion du 20 décembre et la réunion d'aujourd'hui, tout ceci est intéressant si vous souhaitez vous informer de ce sujet.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Alan. Voilà, c'est justement la diapositive que je cherchais, c'est très utile, le résumé de tout ce que vous avez dit, avec les chiffres. Et j'imagine que les gens sont en train de lever les sourcils, si ce n'est pas la main. D'ailleurs, il y a des mains levées, je vais passer la parole à Sivasubramanian.

SIVASUBRAMANIAN : S'il y a des hésitations par rapport à la mise en œuvre de ce programme, étant donné les complexités, étant donné les incertitudes relatives à certains aspects de la proposition, et bien par rapport à l'exigence d'accès de données non publiques par les agences d'application de la loi, les gouvernements et autres, comment est-ce qu'on pourra y répondre ? Il faut qu'il y ait une solution, une autre solution, une solution alternative. Il faut répondre à cette question. Quelles sont les discussions de la communauté par rapport à cette alternative ?

ALAN GREENBERG : Les alternatives c'est simple : on s'adresse au bureau d'enregistrement ou à l'opérateur de registre et on demande. Tous les chiffres qui sont à l'écran nous donneraient un système - en tout cas pour l'instant étant donné la manière dont on comprend et interprète le RGPD – dans lequel le bureau d'enregistrement et parfois l'opérateur de registre prend une décision à chaque fois, même si la demande passe par le SSAD c'est toujours une décision manuelle et individuelle de divulgation de la donnée ou pas.

Ceci pourra changer, mais pour l'instant ce qui existe aujourd'hui demeure. Si vous voulez avoir des informations sur un domaine X, vous vous adressez au bureau d'enregistrement X.

SIVASUBRAMANIAN : J'aimerais faire un commentaire. Ce dont on parle, cette conception, c'est un système dans lequel l'ICANN collecte un formulaire qui est communiqué au bureau d'enregistrement ou à l'opérateur de registre. Est-ce que c'est bien ça ?

ALAN GREENBERG : Oui, c'est bien ça. Alors, le bureau d'enregistrement comprend les choses de la manière suivante : dans le cadre du RGPD il doit prendre une décision selon laquelle ils seront responsables s'ils font une erreur. Ils ne peuvent pas permettre à quelqu'un d'autre de le faire ou de manière automatisée. Alors, la Commission Européenne semble croire qu'il y a d'autres options. Mais les commissaires responsables des données ne l'ont pas confirmé. Donc, au sein des pays européens, ces commissaires aux données ont en fait un point de vue différent de celui de l'Union Européenne. Et c'est ça le problème. Cela n'a pas été résolu. Je ne sais pas si l'Europe s'occupera de résoudre ce problème, mais pour l'instant il demeure.

Greg, vous avez la main levée ?

GREG SHATAN : Merci, Alan. J'aimerais mieux comprendre le développement des systèmes, des logiciels, des budgets, etc. Ce n'est pas le cas. Donc la

question, pour ceux qui maitrisent mieux ces sujets, c'est : est-ce que vous pensez que ces chiffres sont réalistes ou est-ce que ce sont simplement des chiffres qui ont pour objectif de tous nous faire vomir et partir en courant ? Parce que ça me semble absolument incroyable, ces chiffres, c'est énorme.

Alors que ce projet ne devrait pas avoir une telle ampleur. Et, de toute évidence, la plage est immense.

Mais, en plus, si ce n'est pas utile du point de vue commercial, les chiffres ne sont pas réalistes, la plage est trop importante pour prendre une décision, donc c'est un petit peu comme si tout ça avait été fait pour que les gens disent : non merci.

Il y a peut-être d'autres raisons de dire non merci, mais pour l'instant, c'est un petit peu comme un poison sur un pesticide pour qu'il n'y ait pas d'infection.

ALAN GREENBERG :

Je ne sais pas si les coûts sont aussi énormes que ça. Du point de vue du développement, moi je m'étais dit que c'était 20 millions. Pour celui-ci, je ne pense pas que ce soit incroyable.

En ce qui concerne l'opération, 14 à 107, ce qu'il faudrait savoir c'est comment ils en sont arrivés à ces chiffres. Mais on n'a pas ces informations.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci, Alan. Nous donnons la parole à Sivasubramanian.

SIVASUBRAMANIAN : C'est une ancienne main. Oui, j'ai fait des commentaires sur le chat.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Donc Jeff.

JEFF NEUMAN : Merci. L'appel, hier soir également, c'était au sujet d'une demande. Je crois qu'il y a quelque chose dans le chat à ce sujet. Il y a des personnes qui ont répondu, avec leurs propres estimations de coûts. Et ce n'est pas public. Donc on ne sait pas sur quoi ICANN a basé ses chiffres.

Moi, j'ai entendu parler des appels d'offres, des devis, et c'est absolument différent, c'est beaucoup plus bas que les évaluations de l'ICANN. Donc les coûts de l'ICANN sont multiples par rapport aux appels d'offres.

Donc je crois que Greg a raison, cette présentation c'est fait pour qu'on ait cette réaction viscérale et qu'on dise non. Mais nous devons absolument voir quelles étaient les réponses à l'appel d'offres. Et je sais qu'il y a un aspect confidentiel, également, mais il faut qu'on ait une plage de référence par rapport à ces devis. On doit en savoir plus. On doit savoir sur quoi l'ICANN a basé ses chiffres.

Merci.

ALAN GREENBERG : Moi, j'ai entendu dire également, je ne sais pas où, qu'aucune des entreprises n'ont fourni un appel d'offres total, c'est simplement sur certains aspects du système, pas pour tout le système.

Donc je ne sais pas où j'ai entendu dire cela, mais je l'ai entendu dire.

JEFF NEUMAN : Oui, ICANN l'a dit, je crois. Mais même ça je crois que ce n'est pas correct. Et on peut continuer à débattre de cela. Donc c'est comme ça qu'on voit les choses.

MATHIAS HUBOBNIK : Comment est-ce que c'est possible d'avoir ces chiffres sans savoir quelles sont les entreprises, est-ce que ce sont des estimations très larges ? Comment s'est possible de faire ces calculs sans avoir plus de connaissances concrètes de la mise en œuvre ? Peut-être que vous en savez plus que nous ?

ALAN GREENBERG : Donc, ça c'est pas un appel d'offres formel, c'est un appel à propositions plutôt et à information. Donc moi je n'ai pas toutes les informations que l'ICANN a, ça n'a pas été publié.

MATHIAS : Donc nous aurons besoin de plus d'informations. Il faut que les organisations qui ont fait les demandes nous en disent plus.

ALAN GREENBERG : L'ICANN ne publie pas les devis. Ils peuvent nous indiquer qui a proposé les devis, mais pour le moment c'est simplement un appel à propositions, donc peut-être qu'il y aura plus de divulgations à ce niveau.

Donc notre conseillère juridique nous a indiqué également que les chiffres sont très différents, il y a des appels et des devis qui sont très, très différents avec des niveaux très différents.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je crois qu'on doit avancer un petit peu, mais ces chiffres sont incroyables. Mais souvent, c'est le cas. Et vous avez parfois une gamme très large de devis parce que ce sont des estimations, véritablement. Et n'oublions pas que c'est également au niveau mondial. Donc dans certaines parties du monde cela pourrait revenir beaucoup moins cher. Et il y a différents niveaux également de qualité de service. Il y a les systèmes sur le nuage, le cloud, qui peuvent être beaucoup plus chers. Et il y a d'autres systèmes qui sont plus concurrentiels. Mais, en fin de compte, vous arrivez à avoir des produits très différents. Et souvent c'est quelque chose qu'on apprend en fin de course.

Nous allons avancer. Donc merci beaucoup. Alan, vous avez quelque chose d'autre à dire ?

ALAN GREENBERG: Non, pour le moment je ne vois pas.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien, merci. Nous avons également, concernant les procédures ultérieures un avis. Je ne sais pas si Jonathan Zuck pourrait nous dire quelques mots à ce sujet, concernant les procédures ultérieures ?

JONATHAN ZUCK : On est en train de travailler dessus, on avance et on devrait avoir un document d'ici la prochaine réunion.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien, merci beaucoup. Mathias, vous avez toujours votre main levée. Merci.

Très bien, cela permet qu'on puisse avancer avec une mise à jour des groupes de travail. Nous allons commencer avec Daniel Nanghaka concernant le PDP sur la révision des politiques de transfert.

STEINAR GROTTEROD: Je vais commencer. Donc on a eu une réunion hier soir et on n'a pas fini ce débat sur le libellé pour le transfert des codes d'autorisation, donc ce que j'ai prévu c'est de vous présenter cela sous forme de diapositive. C'est quelque chose d'important, mais pas essentiel pour At-Large, pour les utilisateurs finaux. C'est très technique en fait.

On a également, en ce qui concerne l'autorisation pour le bureau d'enregistrement perdant le nom de domaine, ça c'est quelque chose qui peut intéresser notre groupe et je ferai un rapport là-dessus et sur ce qui a été débattu.

Donc je serai bref, Daniel, je ne sais pas si j'ai oublié quelque chose.
Merci.

DANIEL NANGHAKA: Merci Steinar. Juste une mise à jour rapide. On parle également de points techniques, comme cela a été dit, mais je crois qu'on aura des recommandations plus précises également. Et c'est important de travailler avec le groupe de travail et de collaborer avec eux.

Donc je crois que lors de la prochaine réunion nous aurons plus à dire et une présentation pour le CPWG.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Daniel. Y a-t-il des commentaires ou des questions là-dessus ? Je ne vois pas de main levée, cela veut dire que nous pouvons avancer au groupe suivant. Nous allons parler de l'EPDP sur les IGO, les organisations gouvernementales internationales et nous allons avoir une présentation d'Yrjo. Yrjo, vous avez la parole.

YRJO LANSIPURO : Merci, Olivier. Je n'ai qu'une diapo. Nous avons recommencé notre travail après la pause de fin d'année. Et nous travaillons sur les commentaires publics par rapport au rapport initial. Et, lundi nous avons parlé des commentaires sur la recommandation numéro 4, donc la révision d'arbitrage, à la suite de l'UDRP. Donc on a pensé que cette révision d'arbitrage était la bonne chose pour le bureau d'enregistrement perdant. Il y a toujours la possibilité d'aller en justice, devant une cour de justice. Mais si la cour de justice décide de ne pas

accepter l'affaire, il y a deux options. La première c'est la mise en œuvre de la décision originale de l'UDRP. Donc là, fin du processus. Et, option 2, si on ne veut pas passer devant une cour de justice, le bureau d'enregistrement peut soumettre le litige à un arbitrage contraignant.

L'option 1 est soutenue par l'IGO, par le GAC et il y a eu un commentaire du GAC, l'ALAC également soutient cela. Ça date de septembre, nous avons eu ces commentaires.

Il me semble que si nous arrivons à un consensus, l'option 2 va être un élément de cela, de ce compromis. Et c'est aux IGO de voir : est-ce qu'ils veulent faire cette concession ?

Selon moi, et selon Justine également, nous pourrions passer à l'option 2 parce que d'un point de vue d'un utilisateur final, ce qui compte c'est qu'il y ait un compromis atteint, un consensus. Parce que cela fait des années et des années que l'on parle de cela, donc c'est important qu'on arrive à un compromis.

Et l'option 2, selon moi, va nous permettre ce compromis. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Yrjo. Vous avez la possibilité maintenant de poser des questions. Nous avons Sivasubramanian.

SIVASUBRAMANIAN : Oui, Yrjo, je me posais une question, est-ce qu'il y a une catégorisation de cela ? Est-ce qu'il y a une évaluation ? Est-ce que par rapport aux organisations gouvernementales internationales il y a une certaine unanimité là-dessus ? Est-ce qu'il y a une distinction entre elles ?

Le secteur privé, par exemple en Inde, nous avons des entreprises enregistrées, il y a des règles qui indiquent que l'entreprise doit être véritablement opérationnelle depuis plus de 3 ans, il y a des règles de ce style, donc est-ce qu'il y a des règles de ce type qui existent pour les IGO ? Par rapport notamment au système des Nations Unies, aux nouvelles organisations gouvernementales internationales ? Est-ce qu'il y a des critères qui doivent être respectés ? Quelle est la situation à ce niveau ? Est-ce qu'une IGO doit exister depuis plus de 10 ans, par exemple ? Est-ce qu'on peut arriver à des compromis à ce niveau ? C'est très important pour des IGO et pour certaines IGO.

Donc j'aimerais en savoir plus à ce sujet.

YRJO LANSIPURO :

Merci beaucoup de votre question. Nous avons passé beaucoup de temps là-dessus, c'est la recommandation numéro 1 qui est pratiquement finalisée. Et, à la base, la question qui se pose c'est : qu'est-ce que c'est qu'une organisation intergouvernementale de ce type ?

Et une organisation intergouvernementale est une organisation établie par un traité, par des gouvernements souverains et, de plus, nous rajoutons une liste de ces organisations intergouvernementales qui ont un statut consultatif permanent auprès des Nations Unies, auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous avons beaucoup réfléchi à cela. Merci

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Yrjo, merci Siva, je ne vois pas d'autres mains. Donc nous allons passer au sujet suivant. Merci.

Et donc, si j'arrive au bon écran, donc le PDP sur les IDN. Je regarde si nous avons Satish, mais je crois qu'il n'est pas là.

CLAUDIA RUIZ : Oui, il n'est pas là.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je ne sais pas si quelqu'un souhaite prendre à sa place, est-ce que quelqu'un s'est manifesté pour prendre sa place ?

EVIN ERDOGDU: Excusez-moi, je n'ai pas entendu la question.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Est-ce que vous avez reçu une note de confirmation sur peut-être quelqu'un qui pourrait nous faire une mise à jour sur le PDP des IDN, Abdulkarim ou je ne sais pas.

EVIN ERDOGDU: J'ai reçu une note de Satish, il m'a simplement dit que cette semaine il n'y aura pas de présentation. Je ne sais pas si quelqu'un veut intervenir, mais eux n'ont pas de présentation.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, nous passons à la suite et donc ce sera pour la semaine prochaine. Donc nous avons une dernière mise à jour de l'équipe de cadrage de l'exactitude des données d'enregistrement. Alan ?

ALAN GREENBERG: Il n'y a pas grand-chose à dire là-dessus. Il y a une réunion demain, peut-être que quelque chose sortira de cette réunion. Pour l'instant nous sommes en train de faire l'analyse des [inaudible] qui ont été envoyés par les différents groupes. Vous avez ce document, c'est un document Google, donc rien d'autre à dire pour l'instant.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien, donc je viens de présenter le point suivant à personne, j'avais éteint mon micro. Merci Alan.

Nous pouvons clore ce point à l'ordre du jour, puisque personne n'a la main levée, nous passons aux mises à jour sur les commentaires avec Jonathan et Evin.

EVIN ERDOGDU: Merci, Olivier. Donc récemment nous avons ratifié de l'ALAC.. En fait depuis la semaine dernière il n'y a rien, mais il y a plusieurs procédures de commentaires publics qui seront donc importants pour le mois de janvier. Vous voyez ceux qui sont à l'affiche. Et il y en aura d'autres en mars. Vous pouvez regarder à l'onglet du mois de mars. Donc il y en a quelques-uns sur lesquels il faudra prendre une décision. Donc vous avez celui-ci, donc un soutien pour les noms de domaine internationalisés, avec des scripts Unicode additionnels. Alan avait fourni des

commentaires par rapport à ces décisions sur l'EPDP phase 2A, la phase de commentaires publics qui se terminera demain.

Donc ceci est noté. Il y a également des déclarations en cours sur les commentaires publics de l'ALAC. Premièrement le plan financier et opérationnel et le budget. Et puis il y a aussi la proposition par la ccNSO de politique sur le retrait des ccTLD. Hadia et Barrack travaillent ensemble sur les déclarations de l'ALAC et je crois que Hadia souhaite apporter des commentaires sur cette proposition de déclaration. Je vais passer la parole à Hadia ou à Jonathan.

JONATHAN ZUCK : Merci, Evin. Je voudrais clarifier une chose. Par rapport à la proposition, non pardon par rapport au budget, le deuxième commentaire ici, normalement c'est en fait quelque chose qui dépend de l'OFBWG, le comité qui s'occupe du budget, n'est-ce pas ?

NON IDENTIFIÉ : Oui, tout à fait.

JONATHAN ZUCK : Alors, il y avait également un SOI, et là aussi il me semble que ça devrait faire partie du comité des finances et du budget. Est-ce qu'on peut revenir au mois de janvier ? C'était dans l'onglet du mois de janvier.

EVIN ERDOGDU : Est-ce qu'on peut revenir en arrière, Claudia ?

JONATHAN ZUCK : Voilà, c'est ça... Si vous faites défiler la page... C'était où ? Voilà, les mises à jour aux procédures et exigences de la GNSO pour les déclarations d'intérêt. Ça aussi, ça devrait être sous le comité budget et finance.

EVIN ERDOGDU: Merci, c'est note.

JONATHAN ZUCK : Voilà pour les questions de procédure. Je vais maintenant demander à Hadia de faire sa présentation.

HADIA ELMINIAWI : Merci beaucoup, Jonathan, merci Evin. Alors, une petite chose à noter. Barrack n'a pas encore donné son point de vue.

Alors, voilà la situation, peut-être qu'on pourrait mettre le document Google à l'écran.

Donc la ccNSO a proposé un processus de retrait pour les ccTLD avec pour objectif de fournir des directives prévisibles et un processus documenté. Il y a deux déclencheurs qui ont été mentionnés pour les ccTLD IDN, donc le déclencheur serait identifié dans la politique sur la désélection des ccTLD IDN. Donc en fait les facteurs de déclenchement sont hors de portée. L'ALAC avait fourni un commentaire sur la proposition de politique et, d'une manière générale, nous avons consenti à adopter la politique, retirer un TLD permettra moins de confusion. Comme d'habitude en éliminer un ouvre une place pour un autre.

Nous avons également mentionné que le mécanisme de révision n'était pas clair. Mais le mécanisme de révision est en fait la partie 2 du processus.

Donc si on regarde le document, je commence en disant que nous approuvons la définition sur l'approche et la description du processus. C'est ce que nous avons également mentionné lors de notre commentaire précédent.

J'ai souligné l'importance de 3 éléments. Premièrement assurer un processus transparent qui garantisse que les utilisateurs finaux auront confiance dans le mécanisme de retrait des ccTLD. Deuxièmement évaluer l'impact du retrait d'un ccTLD sur les intérêts nationaux et sur les titulaires. Troisièmement avoir un processus de révision clair pour les deux éléments qui pourraient déclencher un mécanisme de révision.

Et la politique mentionne que 2 déclencheurs pourraient lancer le processus. Premièrement, si le gestionnaire de TLD n'est pas d'accord avec le retrait. Et, sinon, si le gestionnaire n'est pas d'accord avec la décision de ne pas fournir une extension au retrait de ce ccTLD.

Si le ccTLD est censé être éliminé 5 ans après l'avis, le gestionnaire pourrait demander, en fait une extension.

Donc voilà les trois points que j'ai soulignés. Nous avons déjà revu ceci, nous avons apporté notre accord au processus, alors nous avons considéré les utilisateurs finaux, en termes d'intérêt national. Donc voilà les trois points que j'ai inclus ici.

Siva nous demande dans le chat : retrait ou [inaudible] ; quand est-ce qu'un ccTLD n'est pas un ccTLD. Donc pour les événements

déclencheurs, donc on parle de l'ISO et des codes à deux caractères. Donc lorsqu'ils n'existent plus dans cette liste ISO 3166-1, à ce moment-là on considère que le ccTLD n'est plus un ccTLD.

Voilà, je m'arrête là, j'ai envoyé le lien vers le document dans le chat. Donc n'hésitez pas si vous souhaitez contribuer.

JONATHAN ZUCK : Par rapport à l'impact, l'évaluation de l'impact du retrait d'un ccTLD, est-ce que cela a une influence sur la décision d'aujourd'hui ? Est-ce qu'il faut en dire plus s'il n'y a pas d'impact ?

HADIA ELMINIAMI : Ce n'est pas quelque chose qui est clairement inclus, mais il y a en fait un test à l'épreuve. Pour moi, ce n'est pas un processus clair.

JONATHAN ZUCK : Faudrait-il donc avoir une proposition plus claire, donc qu'il faudrait qu'il y ait une évaluation avant de retirer un ccTLD, c'est ce qu'il faut recommander ?

HADIA ELMINIAMI : Oui, excellent commentaire. Alors je vais revenir au document d'origine pour voir comment nous pourrions avoir une proposition plus concrète.

JONATHAN ZUCK : Merci Hadia. Ce n'était absolument pas une demande, mais une question en fait et j'aimerais savoir votre point de vue par rapport à cette possibilité. Olivier ? Vous avez la main levée.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Jonathan. Vous savez c'est un processus intéressant, parce que par le passé, il y a des ccTLD qui ont été retirés, mais à l'époque l'internet était différent, c'était un petit peu plus artisanal par rapport à aujourd'hui. Et donc le besoin d'une procédure uniformisée qui pourrait être utilisée par les ccTLD, éventuellement, c'est ce qui en fait a déclenché ce travail.

Je me souviens que certains ccTLD ont été retirés, par exemple celui de la Yougoslavie, lorsqu'il y a eu la séparation dans les Balkans, donc le .YU, et à l'époque c'était tout simplement : on en a plus besoin, on l'élimine et c'était terminé. Donc il n'y a pas vraiment eu de préoccupations pour les utilisateurs, etc. Surtout étant donné ce qu'il s'est passé du point de vue politique à l'époque. Je crois qu'il y a eu le Congo aussi qui a changé son extension, etc. Donc il y en a plusieurs par le passé. Mais on ne se préoccupait pas d'évaluer l'impact, on ne se préoccupait pas des utilisateurs et des conséquences. Et maintenant, le défaut c'est que nous n'avons rien. Et donc c'est quelque chose qui est important, je crois, pour nous en tant que communauté.

[L'interprète s'excuse, nous avons perdu Olivier]

JONATHAN ZUCK : Olivier, nous ne vous entendons plus.

NON IDENTIFIÉ : Oui, nous sommes en train de voir sa connexion.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, j'ai eu un problème après 1 heure, ma connexion s'est interrompue. Donc je voulais conclure en disant que ce processus devrait être bienvenu par l'ALAC et je crois que c'est quelque chose qui correspond bien aux utilisateurs finaux et aux internautes. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci, Olivier. Oui, je ne suis pas familier du tout de cela, c'est pour ça que je posais ces questions. Est-ce que dans cette proposition il y a un processus pour l'évaluation de l'impact. Hadia nous a indiqué que ce n'était pas le cas. Donc peut-être que nous devrions le demander, demander cette évaluation de l'impact avant d'être satisfait de cela.

HADIA ELMINIAWI : Oui, je suis d'accord avec ce qu'a dit Olivier. Et donc ces déclencheurs c'est au niveau des codes pays, lorsqu'un code pays est retiré, il y a deux voies. Il y a un envoi de retrait qui est envoyé aux responsables de ccTLD et, après 5 ans, le ccTLD est retiré de la zone racine du DNS.

Mais cette politique ne parle pas du retrait en tant que tel. Donc s'il n'y a pas d'arrangement entre l'ICANN et le responsable du ccTLD, après 5 ans c'est retiré.

Néanmoins, cette politique permet d'avoir un plan de retrait, avec le responsable du ccTLD qui définit le plan qui est un plan qui arrive donc à

conclusion. Et c'est à ce moment-là qu'on retire de la zone racine du système DNS.

JONATHAN ZUCK : Merci, Hadia. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Olivier, allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Jonathan. Pour terminer ce point, étant donné qu'il n'y avait pas de plan, en tant que tel, de retrait de ces ccTLD, donc lorsque c'était retiré de l'ISO, il n'y avait pas, par défaut, de critère de retrait d'un ccTLD, c'est pour ça que certains ccTLD existent toujours alors que leur code pays a été retiré il y a de cela bien longtemps.

JONATHAN ZUCK : Merci, Olivier. Evin, est-ce qu'il y avait d'autres choses dont on devait parler et décider ?

EVIN ERDOGDU : Non Pas pour cette réunion. Non, on a parlé de la phase 2 de l'EPDP. Ha, excusez-moi, il y a le commentaire public sur les noms de domaine internationaux qui a été circulé sur la liste de diffusion.

JONATHAN ZUCK : Oui, on n'était pas en position de commenter là-dessus, nous avons décidé de cela, c'est pour le groupe IDN. Donc Siva ?

SIVASUBRAMANIAN : Oui, vous parliez de déclencheur, Hadia, c'est lorsqu'un ccTLD est retiré donc d'une liste des Nations Unies. Mais il y a des scénarios aussi où donc il y a un opérateur externe pour le ccTLD qui continue à gérer le ccTLD, donc ça peut être un autre scénario. Donc pourquoi ne pas considérer un processus un petit peu comme pour les gTLD ? Et quelque chose qui soit plus rapide, pas 5 ou 10 ans mais un processus plus rapide lorsqu'il y a un changement au niveau opérationnel pour ces ccTLD pour les noms de domaine des pays. Donc lorsqu'il y a un changement au niveau opérationnel notamment.

Avec le gTLD il y a un système beaucoup plus rapide qui existe, je ne sais pas si on pourrait avoir quelque chose de similaire avec les ccTLD. Pas exactement comme un gTLD, mais une voie médiane pour qu'il n'y ait pas d'augmentation des coûts par exemple, mais pour qu'on puisse passer à un statut plus proche des gTLD.

JONATHAN ZUCK : Olivier ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, je ne vais pas répondre à Siva, non. Je ne sais pas si vous vouliez prendre Hadia peut-être en premier ?

HADIA ELMINAWI : Oui, les déclencheurs ce n'est pas dans cette politique, on ne travaille pas sur ces déclencheurs. C'est plus sur la politique de retrait, sur les évènements déclencheurs.

JONATHAN ZUCK : Merci, Hadia. Olivier, allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, merci. J'allais demander si la date de fermeture de cette consultation publique est le 19 ? Il y a une extension d'une semaine. Donc est-ce que ça va être envoyé à l'ALAC pour adoption ?

JONATHAN ZUCK : Quel commentaire ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Sur le retrait des ccTLD.

JONATHAN ZUCK : Je pense que oui. Hadia attend encore quelques retours, je crois.

HADIA ELMINIAWI : Exactement. Je n'ai pas reçu de retour de Barrack, donc je vais revenir sur cette déclaration, c'était un projet, une ébauche, et je vais prendre en compte les points qui ont été soulevés dans notre débat aujourd'hui et j'aimerais également avoir le retour de Barrack à ce sujet.

JONATHAN ZUCK : Oui, et peut-être qu'on peut faire une proposition concrète concernant l'évaluation d'impact. Donc, Olivier, je pense qu'on va devoir continuer ce débat et garder cela sur la liste.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui. Je comprends qu'on nous a donné une extension, parce que c'est l'ALAC qui l'a demandée. Donc si on ne soumet pas quelque chose d'ici le 19, c'est mercredi prochain, on ne va pas pouvoir avoir un appel à ce sujet. On va pouvoir travailler sur la liste de diffusion, mais l'ALAC a besoin de prendre en compte ce conseil et voter également. Donc il faut vraiment qu'on travaille plus là-dessus, parce qu'on ne peut pas avoir une extension à la suite du 19.

JONATHAN ZUCK : Merci, Olivier. Oui, c'est cette semaine qu'on doit envoyer cela. Donc c'est tout pour les PDP.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Jonathan. Donc nous pouvons passer au prochain point à l'ordre du jour et ces autres points à traiter. Et, avant que nous fassions cela, j'aimerais demander à Jonathan, au sujet de l'année fiscale 23/27, pour l'année fiscale 23 notamment, pour le plan opérationnel et budgétaire, donc dans ce groupe de travail, est-ce que Holly, Ricardo voudrait dire quelques mots à ce sujet ? Je ne suis pas sûr qu'ils soient avec nous. Je ne les vois pas.

Donc y a-t-il un autre point ? Je ne vois pas de main levée. Vanda, vous avez la parole.

VANDA SCARTEZINI : Oui, j'aimerais vous rappeler que pour l'acceptation universelle, NARALO va avoir une série pour 2022 en anglais, ça va être répété en anglais. On l'a déjà eu en espagnol et portugais l'année dernière et on va avoir ces

formations qui vont être effectuées en anglais. J'ai envoyé le calendrier à Evin. Donc samedi 20 janvier, l'introduction à l'acceptation universelle, et le 27 janvier également et le 3 février, acceptation universelle, pour les développeurs de logiciels. 10 février, sensibilisation et participation pour les ambassadeurs de l'acceptation universelle. Si vous souhaitez vous joindre à cela, vous pouvez suivre les formations et vous pouvez avoir des personnes au niveau des prestataires de service internet ou des développeurs qui ont besoin de formations de ce type et de mieux comprendre les problématiques de l'acceptation universelle.

Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Vanda, de ce rappel. Est-ce qu'il y a un lien quelque part que l'on pourrait poster sur le chat, quelque chose qu'on pourrait consulter ?

VANDA SCARTEZINI : Oui, je crois que j'ai envoyé quelque chose, mais avec NARALO vous pouvez trouver cela facilement. Je crois qu'il y a le fil Twitter qu'Evin a mis sur le chat. Nous avons un lien avec Twitter.

NON IDENTIFIÉ : Oui, en effet il y a un Twitt et il y a des informations là-dessus.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Vanda. Merci de nous avoir rappelé cela, l'acceptation universelle est extrêmement importante pour la communauté At-Large

et ce n'est pas seulement l'acceptation universelle et les caractères non latins, mais c'est également tous les nouveaux gTLD. Il y a une grosse difficulté actuellement au niveau des logiciels, au niveau des systèmes d'adresse email. Oui, l'acceptation universelle c'est quelque chose où il y a plus de 3 lettres également, c'est beaucoup de domaines qui sont impactés par cela.

VANDA SCARTEZINI : Oui, les nouveaux domaines c'est très important parce qu'il y a beaucoup de gens sur d'anciens domaines qui ne reçoivent pas la possibilité d'y accéder.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je ne vois pas d'autres mains levées. Donc merci à tout le monde d'avoir contribué à cet appel. Quand sera notre prochaine réunion ?

CLAUDIA RUIZ : Notre prochaine réunion sera le 19 janvier à 13 h UTC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Donc, c'est une rotation stricte, très bien, merci beaucoup. Je ne voudrais pas qu'il y ait des clashes avec d'autres réunions. Jonathan, vous voulez rajouter quelque chose ?

Nous sommes avec 15 minutes d'avance aujourd'hui.

JONATHAN ZUCK : Non, très bien, bonne semaine à tout le monde.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Jonathan, merci à nos interprètes, merci aux personnes qui ont fait la transcription, c'est très, très bien. Et nous allons poursuivre les débats sur la liste de diffusion et nous retrouver la semaine prochaine. Je vous souhaite une excellente continuation. Au revoir et la réunion est maintenant levée et l'enregistrement terminé.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]